



Mamoudzou, le 16 Février 2024

Monsieur le Premier ministre,
Monsieur le Ministre de l'Intérieur et des Outre-mer,
Madame la Ministre déléguée aux Outre-mer,

Nous accusons bonne réception de votre courrier et vous en remercions. La lecture attentive de votre texte soulève deux remarques de fond et de forme que nous souhaitons porter à votre connaissance.

Relativement au fond de votre courrier, nous sommes très sensibles aux efforts de l'État visant à apporter des réponses à la crise sécuritaire d'une gravité extrême et à la pression migratoire d'une exceptionnelle intensité. Mais nous conviendrons avec vous que « malgré ces efforts d'une ampleur inédite, la situation reste très préoccupante sur le plan sécuritaire et migratoire ». Cette affirmation conforme à la réalité constitue un aveu d'échec, une autocritique qui doit, nous semble-t-il, provoquer une réflexion sur la méthode, sur toute la doctrine sécuritaire à Mayotte. Vous comme nous avons cru au succès de l'opération Wambushu. Cependant cet enthousiasme immodéré n'est malheureusement pas justifié. En effet, pendant une période très limitée il y a eu un semblant de retour au calme, puis la situation est devenue plus chaotique qu'avant cette opération.

C'est la raison pour laquelle, il nous semble opportun que l'État précise les modalités de mise en œuvre de l'opération Wambushu 2, dans un contexte marqué par la gestion des jeux olympiques. Cette demande est d'autant plus légitime que la réalisation de l'opération Wambushu 1 a été parasitée par des personnes désireuses de se donner bonne conscience, en prenant des décisions politiques pour régler leur compte avec le Gouvernement pendant que notre île est en train de sombrer.

Par ailleurs, dans un communiqué du 13 février, les Forces Vives vous ont invités, d'une part, à ne pas lier la suppression du titre de séjour territorialisé à une suppression du droit du sol nécessitant la révision de la Constitution - **même si la suppression du droit du sol reçoit notre soutien** -, et d'autre part, à ne pas l'insérer dans la loi « Urgence pour Mayotte ». Pourtant, dans votre courrier vous avez indiqué que ces deux suppressions seront intégrées dans le projet de loi d'« urgence pour Mayotte ».

À titre liminaire, **nous considérons que vous avez tenu votre engagement et nous vous en sommes reconnaissants.**

Néanmoins, s'il nous est tout à fait loisible d'admettre, compte tenu de l'agenda chargé du Parlement, que ce véhicule législatif choisi est celui qui permettra d'agir dans la rapidité, nous resterons vigilants afin d'éviter que cette mesure demandée par toute une population et ses représentants depuis plusieurs décennies ne soit détournée, ce qui ne serait pas propice à une discussion apaisée et sereine portant sur ladite loi Mayotte. **Dans l'attente de sa suppression, ne pourrait-on pas dès à présent suspendre la délivrance des titres de séjour territorialisés ?** Une telle suspension nous semble opportune dans un contexte chaotique où

l'ouverture des services des étrangers est perçue comme une provocation inutile, sinon un mépris à l'égard d'un peuple asphyxié par une pression migratoire sans précédent.

Relativement à votre projet de mettre en place un rideau de fer en vue de renforcer la protection de nos frontières, il s'agit là d'une innovation que nous espérons salutaire. Pour autant nous souhaitons que vous nous apportiez de plus amples précisions permettant de comprendre en quoi cela consiste car personne n'a connaissance de l'existence d'un tel système.

S'agissant des remarques formelles, vous avez indiqué que « le Gouvernement entend renforcer drastiquement la lutte contre les reconnaissances frauduleuses de paternité, **qui se font avec de nombreuses complicités de Mahorais, comme vous le savez** ». Si quelques individus (identifiés, selon vos dires) se livrent à de telles pratiques condamnables – nous vous invitons d'ailleurs à les sanctionner sévèrement –, cela ne justifie pas pour autant les insultes à l'endroit de toute une population abandonnée par l'Etat. Cette formulation nous paraît hautement maladroite, en plus d'être inutile.

De même, vous avez conclu votre courrier par une forme de chantage inacceptable, en subordonnant l'arrivée de la ministre déléguée chargée des Outre-mer à la levée des barrages. Pour votre complète information, Mayotte est une terre de la République depuis 1841. Cela veut dire que ceux qui incarnent les plus hautes fonctions de l'État, au même titre que n'importe quel ressortissant de la République française a la pleine liberté de s'y rendre conformément à ses vœux, d'autant que vous connaissez notre accueil chaleureux et parfumé. La ministre reste donc la bienvenue à Mayotte, comme elle est la bienvenue à Bordeaux, Marseille, Lyon ou Paris. Ce type de chantage n'est pas digne de notre République.

Indépendamment de ces maladresses, qui parviennent tout de même à minorer la portée pourtant essentielle de votre courrier, **les Forces Vives souhaitent, par la présente vous informer qu'elles entendent tenir leur engagement, à savoir la suspension provisoire des barrages**. Elles se tiennent entièrement à votre disposition aux côtés des acteurs institutionnels et socio-économiques locaux pour approfondir le dialogue permettant la concrétisation des engagements ainsi pris.

Nous vous prions, Monsieur le Premier ministre, Monsieur le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, Madame la ministre déléguée aux Outre-mer, d'agréer l'expression de notre haute considération.

Les Forces Vives de Mayotte, Ra Ha Chiri !